

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Section du Québec

www.acmpaquebec.com

Vient faire la différence!

Congrès 2, 3 et 4 mai 2025
Hôtel du Domaine à Thetford Mines



L'ACcoMPAgnateur
HIVER 2025

Dossier spécial à la page 6

De: 59, Rang Ste-Marie
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

À :



Mot du président

Bonjour à vous tous (tes),

J'espère que vous avez passé un beau temps des fêtes malgré la situation actuelle stressante qui nous préoccupe tous, soit notre avenir à Postes Canada. Les négociations de notre convention et celle de nos collègues du STTP, incluant la grève et ses répercussions, nous affectent bien qu'on aimerait que cela en soit autrement.

Les prochains mois seront sans aucun doute très déterminants. Le temps nous dira comment se régleront certains aspects de la négociation du STTP. Il faudra sûrement s'attendre à du changement, quel qu'il soit.

De notre côté, comme vous le savez sûrement, l'issue de notre convention sera établie par un arbitre puisque l'employeur a rejeté l'offre de notre comité des négos. Au moment d'écrire ces lignes, c'est le temps pour le comité de négociation de l'ACMPA et Postes Canada de s'entendre sur le choix d'un arbitre. Celui-ci étudiera le dossier et choisira l'offre de l'employeur ou celle de l'ACMPA sans aucune modification possible. La décision finale pourrait être prise rapidement, comme prendre un certain temps.

Communication aux membres

Nous avons entendu certains membres se plaindre de la façon dont l'ACMPA négocie et/ou traite la situation actuelle en nous comparant avec nos collègues du STTP. Nous avons expliqué dans notre dernier journal que la stratégie était complètement différente et nous n'avons pas le droit de grève. Sur ce point, celle-ci a-t-elle été bénéfique? À vous d'en juger et l'avenir nous le dira.

Bien que le Québec n'ait pas été nommé par notre président National sur le comité des négociations, nous nous efforçons avec les moyens de communication à notre disposition, soit notre site web et la réunion Teams, de vous communiquer au fur et à mesure les mises à jour. Nous sommes toujours là aussi pour répondre à vos questions par téléphone ou par courriel.

Cependant, c'est malheureux de constater que certains membres pensent que leur syndicat « *ne fait rien* » et cela se manifeste par des insultes verbales ou des commentaires déplacés. Vous retrouverez plus loin dans ce journal la réalité avec un résumé de nos journées...

Politique fédérale

Vous savez tous qu'il y a de l'agitation ces temps-ci côté politique fédérale. Postes Canada y est très « sensible ». Sans être trop expert dans la matière, il est facile pour tous d'y voir la possibilité d'un changement de gouvernement. Une chose est cependant évidente : la situation économique actuelle de Postes Canada, le résultat des négociations des conventions collectives et l'arrivée possible d'un nouveau gouvernement, feront en sorte qu'il y aura du changement. Nous pouvons tous « spéculer » sur quel voie Postes Canada s'enlignera, mais nous n'en savons rien, pour le moment. Nous évaluerons les impacts sur nous s'il y a lieu aux fils des mois.

Votre ACMPA devra envisager certains choix budgétaires afin de faire face à ces nouveaux enjeux, pour protéger les membres et ainsi préserver l'avenir de notre association.

Nous n'avons pas de baguette magique ni de boule de cristal. C'est une situation difficile pour tout le monde, mais il va de soi que nous devons rester positifs.

Sur ce, continuez de suivre les mises à jour sur notre site web, elles y sont publiées aussitôt qu'elles sont connues.

Steeven

INVITATION AU 91^e congrès provincial

Les 2, 3 et 4 mai 2025

C'est avec beaucoup de plaisir que l'ACMPA vous invite à participer à son 91^e congrès annuel qui se tiendra les 2, 3 et 4 mai prochains à l'Hôtel du Domaine à Thetford Mines.

Nous vous invitons à consulter leur site Web (hoteldudomaine.com) pour obtenir un aperçu de l'hôtel et du trajet pour vous y rendre.

Leurs coordonnées : **Hôtel du Domaine au 755, 9^e rue S., Thetford Mines, Qc, G8G 0G1**



1 844 321-5222.

Vous retrouverez dans ce journal l'horaire du congrès et le formulaire d'inscription pour y participer.

Des tarifs spéciaux pour les chambres ont été négociés pour vous **à partir** de 179 \$. **Les réservations** doivent être faites en appelant et en spécifiant que vous êtes du groupe « ACMPA 2025 » **avant le 31 mars 2025**. Après cette date, les réservations seront acceptées selon les disponibilités de l'hôtel et le tarif peut être sujet à changement.



Le montant du rabais par chambre aux participants du congrès est de **40,00 \$**. L'hôtel déduit de votre facture un montant de 40,00 \$ par nuitée et l'ACMPA paiera ce montant.

Tous les formulaires d'inscriptions devront être reçus pour le 31 mars 2025. Les membres associées et celles qui ont des invités devront envoyer leur paiement de 100,00 \$ au même moment que le formulaire d'inscription.

Les formulaires d'inscription reçus après le 31 mars 2025 devront être accompagné d'un montant de 100,00 \$. Aucun remboursement en cas d'annulation.

Si vous avez des questions, communiquez avec l'un de vos officiers.

Les formulaires d'inscription doivent être dûment complétés et retournés (au besoin avec votre paiement) à l'adresse suivante : ACMPA 59, rang Ste-Marie, Les Éboulements, Qc G0A 2M0

(avant le 31 mars 2025).

Formulaire d'inscription

À COMPLÉTER ET À RETOURNER par la poste POUR LE 31 MARS 2025

Au : ACMPA 59, RG Ste-Marie, Les Éboulements, QC, G0A 2M0

Je serai présente au 91^e congrès de notre section tenu à l'Hôtel du Domaine.

PRÉNOM ET NOM : _____

BUREAU : _____

POSTE : Maitre de poste ☐ Adj. Principale ☐ Adj. temps plein ☐
 Adj. temps partiel ☐ Occasionnelle ☐ Membre associée ☐

ADRESSE PERSONNELLE : _____

MON INVITÉ(E) SERA : _____

Je serai présente pour les activités suivantes :

(indiquez le nombre de personnes)

Vendredi 2 mai :	Soirée des retrouvailles	19 h 00	_____
Samedi 3 mai :	Dîner	11 h 45	_____
	Cocktail / Banquet	17 h 30	_____
Dimanche 4 mai :	Déjeuner	7 h 00	_____

Invité(e), membre associée et inscription de membre reçu après le 31 mars 2025 : 100.00 \$ de frais; non remboursable et payable lors de l'envoi du formulaire de participation.

Allergie(s) alimentaire (s) _____

Voici la programmation de votre 91^e congrès provincial

ACCUEIL ET INSCRIPTION

VENDREDI de 18 h 00 à 21 h 00

SAMEDI de 8 h 00 à 8 h 30

VENDREDI 2 MAI

19 h 00 à 22 h 00 : Soirée retrouvaille

SAMEDI 3 MAI

8 h 45 : Accueil par votre président

9 h 00 : Présentation d'un partenaire d'affaire de Postes Canada

10 h 15 : Pause

10 h 30 : Rencontre avec vos officiers; à vous la parole!

11 h 45 : Dîner

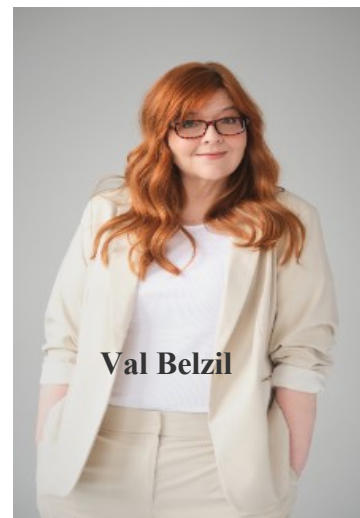
13 h 30 : L'humoriste Val Belzil

14 h 45 : Atelier pour préparer sa retraite

17 h 30 : Cocktail

18 h 30 : Banquet

Soirée : DJ life Sylvain Pellerin et Photobooth



Val Belzil



DIMANCHE 4 MAI

À partir de 7 h 00 : Déjeuner

9 h 00 : **Assemblée générale**

Recueillement

Minute de silence

Approbation du procès-verbal de 2024

Rapport du président

Rapport du président National

Rapport du comité des finances

Forum

Fin de l'assemblée



Tirage des prix de présences :

⇒ Pour y participer, déposer votre identifiant à l'entrée de la salle.

⇒ Pour tous les participants membres et membres associées.



La programmation peut être sujet à changement.

Votre exécutif syndical local

En novembre dernier, nous avons tenu notre rencontre annuelle d'automne sur la plateforme TEAMS. Nous avons été 181 personnes à nous connecter. Certains pour la durée totale de la rencontre et d'autres, pour quelques minutes. Les statistiques fournies à la fin de cette rencontre sont enrichissantes et motivantes.

La plupart des gens sont satisfaits de notre travail, mais certains se questionnent. Dans le doute de nos rôles et mandats, voici un résumé de qui nous sommes :

L'ACMPA est composée de 8 sections (toutes différentes en superficie et nombre de membres) en plus du bureau national. Il y a au total 45 personnes élues. Il faut donc s'impliquer et être présent pour être élu et participer activement à son syndicat (représentant national, représentant local ou délégué). Se présenter à son assemblée générale et participer aux décisions locales, sans être élu sur un poste, est tout aussi primordial! Il y a approximativement 6000 membres ACMPA au Canada et de ce nombre, environ 1800 au Québec pour environ 850 bureaux. Le Québec est la plus grosse section.

Votre exécutif local est donc composé de 4 personnes élues : le président, la vice-présidente, la secrétaire-trésorière et la directrice. À la base, nous sommes comme vous, des employées de bureau de poste rural du Québec, généralement des maitres de poste.

Le principal rôle de votre exécutif local est de représenter ses membres auprès de l'employeur, des instances syndicales nationales de même qu'au sein des différents comités locaux avec la partie patronale. Nous avons aussi comme mandats d'organiser la vie syndicale, de planifier les assemblées générales, de convoquer les membres et de planifier et de prévoir la gestion financière de la section. Finalement, nous devons répondre aux questions de nos membres, en ce qui a trait à l'interprétation et à l'application de la convention collective.

Par officier :

Le président doit coordonner son équipe locale. Être le pont entre l'équipe locale et le national. Participer aux différents comités avec la partie patronale.

La vice-présidente est le bras droit du président. Elle doit participer, épauler, seconder dans divers dossiers et comités et remplacer le président lors de ses absences.

La secrétaire-trésorière a le rôle de convoquer les diverses rencontres, de faire les procès-verbaux, de répondre à la correspondance, de maintenir les archives, de gérer le budget local, de faire la comptabilité et de produire les états financiers.

La directrice est un pilier pour seconder tous les autres membres de l'exécutif. Elle se doit d'être présente en cas d'absence et de participer à des projets locaux.

Ce qu'il faut retenir de nos rôles et mandats c'est que nous sommes responsables de la vie syndicale locale, afin **de représenter nos membres à l'égard de notre convention collective**. Nous ne sommes pas responsables de diffuser des procédures de Postes Canada, nous ne sommes pas responsables des informations qui arrivent parfois tardivement de la part de l'employeur. Nous ne sommes pas vos CZL.

Vos 4 officiers syndicaux au cours de la dernière année :

Étaient accessible par téléphone (une moyenne de 10 appels par jour du lundi au vendredi par officier pour les membres, en plus des appels avec la partie patronale pour faire le pont avec les membres);

Étaient accessible par courriel (une moyenne de 25 courriels par jour du lundi au vendredi par officier pour les membres, en plus de ceux échangés avec la partie patronale pour faire le pont et le suivi de dossier);

Étaient présents lors de l'assemblée annuelle d'automne;

Étaient présents lors du congrès annuel;

Ont mis sur pied le site Web comme outil de référence;

Publient un journal 3 fois par année pour diffuser de l'information;

Ont fait plus de 70 401 km et ont été plus de 340 jours à l'extérieur de leurs domiciles pour participer à :

- 4 rencontres d'exécutif pour la vie syndicale locale (les 4 officiers)

- 1 rencontre à la formation « Juste pour vous »

- 1 congrès annuel (les 4 officiers)

- 2 visites préparatoires de congrès

- 3 rencontres au National (le président)

- 58 rencontres disciplinaires

- 5 rencontres d'observation de concours

- 1 déplacement d'action politique avec journaliste

- 3 rencontres de comités avec la partie patronale (les 4 officiers)

- 9 rencontres de SST, CNESST, PAICD

- 4 rencontres de formation

- 22 rencontres de gestion de conflit

- 3 déplacements pour notre journal

Ont participé à différents comités chaque semaine pour la dotation, les auditions de griefs, les consultations d'heures et des suivis de dossiers avec la partie patronale (2 officiers présents en Teams chaque fois ou presque).

Nous essayons de travailler seulement 40 heures par semaine, mais quand nous devons faire 1500 km pour une sortie, nous devons retourner nos appels et répondre à nos courriels en soirée. Nous avons les mêmes conditions d'emploi que vous. Nous prenons nos vacances et nos persos. Nous ne sommes pas tous libérés de nos postes, par conséquent, deux d'entre nous travaillent aussi dans leur bureau de poste respectif. Nous vous garantissons notre intégrité et notre bonne foi pour effectuer le travail pour lequel vous nous avez élus.

L'ACMPA est la meilleure entité pour représenter les gens travaillant dans les bureaux de poste ruraux du Canada. Notre histoire nous définit, des gens ont fait des choix et ont négocié pour faire au mieux avec leur réalité du moment. Le présent nous amène à faire des choix et des demandes pour les générations futures de maîtres de poste et adjoints.

Votre rôle à notre égard et **à l'égard de la convention collective** : VOUS INFORMER À LA BONNE SOURCE pour vos questionnements.

La grosseur de notre section, les régions éloignées, le nombre d'officiers, la gestion de notre temps et les finances de la section sont tous des faits à prendre en considération pour décider et mettre en place des moyens de communication avec vous. Nous vous confirmons que nous ne sommes pas présents sur Facebook, car il est trop difficile de répondre à des escalades de commentaires sur des sujets qui, par moment, n'appartiennent pas à la convention collective.

Nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel, de vous informer aux bonnes personnes, d'utiliser les bons outils de support pour vous aider et de faire attention avant d'émettre des commentaires publics ou pas.



MUTATION

N'oubliez pas que si vous voulez changer de bureau, le titre de votre poste n'a aucune importance!

C'est-à-dire que c'est SEULEMENT le niveau du poste que vous détenez versus celui que vous désirez qui sera pris en considération.

Ex : Je suis temps partiel de niveau 2 et un poste de maître de poste de niveau 2 est disponible. Je peux faire une demande de mutation à condition d'être de niveau 2 depuis au moins 12 mois.

Ne vous préoccupez pas du GRADE du bureau, il n'est pas nécessaire de s'en occuper pour un concours ou une mutation. Il est nécessaire pour connaître l'indemnité de location du loyer reçue par le maître de poste qui fournit son local de travail.

Comprendre son niveau et l'échelon salariale

Le niveau, qui dicte votre salaire, est défini par le poste que vous occupez.

Vous avez cette information sur votre lettre d'embauche/nomination (importante et à conserver).

L'échelon correspond au salaire horaire selon votre ancienneté. Il y a 6 échelons par niveau.

Le taux horaire change au 1^{er} janvier de chaque année (A, B, C, D, E), si applicable selon ce qui a été négocié. L'échelon (1, 2, 3, 4, 5, 6), augmente à chaque année à la date de nomination de votre poste actuel.

Voir les Annexe A et AA de la convention, selon votre année d'embauche.

En exemple ci-bas: les taux horaires du niveau 3 de l'annexe A.

		<u>Échelon</u>	<u>Échelon</u>	<u>Échelon</u>	<u>Échelon</u>	<u>Échelon</u>	<u>Échelon</u>
		<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>	<u>6</u>
Niveau 3	A	22,55 \$	23,04 \$	23,57 \$	24,56 \$	25,62 \$	26,82 \$
	B	23,00 \$	23,50 \$	24,04 \$	25,05 \$	26,13 \$	27,36 \$
	C	23,46 \$	23,97 \$	24,52 \$	25,55 \$	26,65 \$	27,91 \$
	D	23,93 \$	24,45 \$	25,01 \$	26,06 \$	27,18 \$	28,47 \$
	E	24,41 \$	24,94 \$	25,51 \$	26,58 \$	27,72 \$	29,04 \$



Besoin opérationnel

Si vous avez besoin d'une nouvelle occasionnelle ou si un poste est vacant dans le bureau où vous travaillez, demandez un concours par écrit à votre chef de zone et conservez une copie de votre demande. Assurez-vous de faire les suivis de vos bureaux. Vous en avez un à vous préoccupez, le CZL, en a plusieurs. N'attendez pas que vos besoins opérationnels en souffrent.

Demandez les affiches du concours pour faire la promotion dans le hall du bureau et, si vous le désirez, à l'épicerie, au dépanneur du coin, dans un endroit que vous savez achalandé!

Imprimez quelques copies pour les gens intéressés qui viendront vous questionner au comptoir.

C'est vous qui connaissez vos besoins, votre chef de zone est la personne avec qui vous devez communiquer pour en discuter!

Parlons un peu de service continu

Premièrement : Ce qui est très important, c'est de l'obtenir! Pour y arriver, vous devez faire minimum une entrée par 7 jours (non pas par semaine, attention aux fériés).

(Article 2 d) iii) de la convention collective : l'employée nommée pour une période déterminée ayant plus de six (6) mois de service non interrompu. L'emploi de toute employée nommée pour une période déterminée et comptant moins de six (6) mois de service continu est considéré avoir été interrompu s'il y a eu interruption de travail de plus de sept (7) jours.

Deuxièmement : Pour conserver votre service continu, vous devez faire une entrée par 30 jours (non pas par mois).

(Article 2 d) de la convention collective : « emploi continu » désigne la période d'emploi ininterrompue au service de la Société canadienne des postes et/ou du ministère des Postes pendant laquelle il n'y a jamais eu une interruption de service de plus de trente (30) jours.

Troisièmement : Lorsque vous obtenez votre emploi continu, vous recevrez une lettre de changement de statut. Cette lettre est très importante. Conservez-la précieusement pour vous y référer ultérieurement au besoin.

Quatrièmement : La différence entre détenir un service continu ou non est immense! Vous pouvez le constater à l'article 50 de la convention collective. Juste pour vous donner une idée de la différence entre les 2 : une employée SANS emploi continu a droit à seulement 23 articles de convention. Une employée AVEC emploi continu a droit à 35 articles et appendices de plus pour un total de 58.

RAPPORT DE BLESSURE MINEURE

Lorsque vous devez remplir un rapport de blessure mineure à la suite d'un incident, il ne suffit pas de le compléter et de le consigner au bureau.

Vous devez **OBLIGATOIREMENT** l'envoyer au chef de zone après avoir avisé celui-ci par courriel.



www.acmpaquebec.com

Veillez prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.



Président
Steeven Roy
117, Pouliot
St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0
Tél. 418-700-3600
s.roy.acmpaquebec@gmail.com

Vice-présidente
Chantal Coulombe
1331, Principale
St-Côme, QC. J0K 2B0
Tél.: 450-883-3137
ccoulombe.acmpa@gmail.com



Secrétaire-trésorière
Angèle Sénéchal
59, rang Sainte-Marie
Les Eboulements, Qc, G0A 2M0
Tél. 418-635-2676
asenechal.acmpa@gmail.com



Directrice
Chantal Corriveau
183, St-Maurice
Val des Sources, Qc, J1T 3L3
ccorriveau.acmpa@gmail.com

AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com ou asenechal.acmpa@gmail.com

Nouvellement retraitée ou membre-associée

Restez en contact avec nous et continuer de venir à nos congrès! Au moment de votre retraite, peu importe le moment de l'année, faites-nous parvenir votre paiement. Membre-associées votre cotisation 2025 sera recevable à partir de janvier 2025. Dans les 2 cas, poster votre chèque au montant de \$10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

Parution du journal

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année, sans date fixe, par l'ACMPA Section du Québec.

Le journal est envoyé selon les coordonnées de votre LSE. Un délai entre votre mise à jour et la version fournie à l'ACMPA peut varier d'un mois. Il est important de corriger vos adresses rapidement avec l'employeur.

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

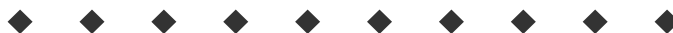
Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-très., ACMPA Section Québec

Formulaire : Demande de congé (22-053-027)

Lorsque vous désirez vous absenter, il faut le planifier et en faire la demande à votre CZL avec le formulaire de demande de congé, et ce, peu importe la durée ou la raison de votre absence. (Une urgence sera toujours une urgence, mais en général, il est souhaitable de planifier ses absences pour un travail d'équipe respectueux.)

Utilisez ce formulaire, postez-le au CZL et joignez-y une enveloppe de retour pour recevoir la réponse écrite, à savoir si l'absence est acceptée ou refusée.

Conservez ce document. En cas de problématique, communiquez d'abord avec votre CZL, et si besoin est, avec l'un d'entre nous.



Abandon d'affectation provisoire en cours

L'employée qui abandonne toute affectation provisoire en cours et qui retourne dans son poste d'attache ne se verra pas offrir d'autres remplacements jusqu'à la fin de celle-ci ou jusqu'à un maximum de 2 semaines. La coordonnatrice doit aviser le chef de zone afin que la directive soit respectée.

Il faut toujours garder en tête que lorsqu'on accepte une affectation provisoire, c'est **un engagement**, ce qui veut dire qu'il faut le faire jusqu'à la fin.

Le document d'affectation provisoire a été mis à jour sur notre site WEB. Consultez-le!